



FEDERATION FRANÇAISE  
D'EQUITATION



## ATTESTATION DE DEPLACEMENT

### POUR ASSURER L'ENTRETIEN PHYSIQUE DES PONEYS ET CHEVAUX

Le protocole validé le 10 novembre 2020 en réunion interministérielle pour la gestion du bien-être des équidés dans les établissements équestres pendant le confinement prévoit d'organiser la venue, maîtrisée et tracée, de certains propriétaires et cavaliers des poney-clubs et centres équestres dans leur structure équestre afin d'assurer l'entretien physique des poneys et chevaux.

La présente attestation a été établie sur la base des besoins exprimés par le poney-club ou centre équestre via la plateforme informatique FFE permettant d'organiser et d'assurer la traçabilité des cavaliers et des sorties des équidés.

Elle doit être accompagnée de [l'attestation de déplacement dérogatoire officielle](#), en cochant le motif n°3 « *Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments ;* ».

L'ÉTABLISSEMENT ÉQUESTRE FFE :

**C H DES ETANGS DE MEUDON - 9236000**

13 RUE HENRI ETLIN  
92360 MEUDON LA FORET

DÉCLARE ACCUEILLIR LE CAVALIER FFE :

LE :

ATTESTATION SIGNÉE PAR  
JEAN LUC VERNON  
Dirigeant de l'établissement

SIGNATURE DU CAVALIER